

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser les principales règles applicables à la gestion de la dette et de la trésorerie
- Comprendre les enjeux et les fondements de la gestion de la dette et de la trésorerie
- Connaître les outils permettant d'optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie
- Organiser des mises en concurrence pour obtenir des financements à court (lignes de crédit) et long terme (emprunts),

- Maîtriser les principes de négociation avec un partenaire bancaire
- Appréhender les différents risques liés au financement par la dette
- Impulser et suivre une politique de gestion active de la dette,
- Comprendre le fonctionnement des principaux produits financiers proposés aux collectivités territoriales
- Analyser son encours de la dette et mesurer son exposition aux risques de taux

Le Programme :

Introduction

- L'évolution de la réglementation
- L'évolution des produits
- La diversification et la complexification des outils de financement
- Atelier participatif et échanges de pratiques.

Le cadre juridique et les enjeux de la gestion de la dette

- La place de l'emprunt dans le financement des investissements
- Les règles budgétaires et comptables régissant le recours à l'emprunt
- Le cadre juridique de la gestion de la dette
- Les enjeux de la gestion de la dette
- Exercices et cas pratiques sur les ratios et indicateurs d'endettement
- Analyse de délibérations et de contrats bancaires

Le cadre juridique et les enjeux de la gestion de la trésorerie

- Les spécificités de la gestion de la trésorerie dans les collectivités
- Les relations entre gestion de la dette et gestion de la trésorerie
- Le cadre juridique de la gestion de la trésorerie
- Les exceptions à la règle d'interdiction des placements financiers
- Analyse de contrats de ligne de trésorerie et de délibération de placement .

Les contrats bancaires

- Les principales dispositions des contrats bancaires
- Les critères de choix
- Les différents types de produits financiers
- Les mises en concurrence
- Atelier participatif et échanges de pratiques
- Analyse de contrats.

Les techniques de gestion active de la dette

- Les remboursements par anticipation et renégociation
- Les opérations de marché
- Les crédits structurés
- Le pilotage et le suivi : rapports annuels et tableaux de bord
- Atelier participatif et échanges de pratiques
- Cas pratique sur excel : évaluation des gains d'une opérations de renégociation

La gestion active de la trésorerie

- Les objectifs de gestion de la trésorerie
- Les outils visant à réduire le niveau de la trésorerie
- Les outils pour réguler le niveau quotidien de la trésorerie : lignes de crédit et lignes de trésorerie
- Les tableaux de bord de pilotage
- Atelier participatif et échanges de pratiques
- Exemples de tableaux de bord
- Simulation des gains d'une gestion active de la trésorerie sur excel

Formateur : Monsieur Laurent GUYON

Laurent Guyon, Cadre A+ de la fonction publique territoriale, il a exercé différentes missions pour tous types de collectivités et établissements publics. Il est également maître de conférence associé et enseignants dans plusieurs universités. Il enseigne par ailleurs les finances publiques dans plusieurs masters professionnels (3ème cycle) en présentiel ou à distance (FOAD). Par ailleurs, il anime régulièrement des sessions de formation dans le domaine de la gestion financière, budgétaire et comptable des collectivités territoriales et au-delà des organismes publics (État, établissements publics nationaux....). Enfin, il rédige des ouvrages ou articles pour des publications professionnelles dans tous les domaines du management public local mais également sur des thématiques techniques et opérationnelles.



Les points forts de la formation :

Une formation construite à partir d'outils de simulation

De nombreux cas pratiques et échanges avec les participants

La mise en avant de ratios et indicateurs

Un formateur praticien expérimenté (plus de 20 ans), spécialiste des finances publiques, cadre

Modalités pédagogiques :

Diaporama
webographie
Echanges d'expériences
Exercices et cas pratiques
Mises en situation

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, Collaborateurs d'élus, Cadres administratifs, Agents de la collectivité.	En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Laurent GUYON	<i>(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</i> Intra financement collectivité : Si vous souhaitez programmer cette session en intra, sur le budget formation de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant : Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement): - Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC - De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC Intra : financement DIF ELU : Si vous souhaitez programmer cette session en intra, le tarif est le suivant : Le coût par personne est de 400 € TTC si DIF ELU <i>(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</i>
Evaluation des acquis :	Accessibilité et référent handicap :	
Cas pratiques et exercices pour mettre en application les connaissances Quizz individuels et collectifs Evaluation à chaud après la formation	Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre. Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.	
Nombre maximum de participants par session de formation : <ul style="list-style-type: none">Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux est fixé à 15 personnes. Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.		
Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance. <ul style="list-style-type: none">Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Monsieur Laurent GUYON. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.		
Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval		